Situation démographique dans l'Union Européenne. Rapport 1995

1996/2033(COS) - 14/03/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme J. BOOGERD-QUAAK (ELDR, NL), le Parlement européen demande à la Commission d'élaborer une nouvelle conception du rôle de l'Union dans le monde et propose que les Etats membres intègrent le facteur démographique dans leurs rapports annuels au Conseil sur l'emploi. Parallèlement, le Parlement se prononce sur un certain nombre depoints liés aux problèmes et aux conséquences des modifications démographiques en Europe : -En ce qui concerne le marché du travail, le Parlement demande aux Etats membres et au Conseil de redéfinir leurs politiques économiques et sociales en tenant compte de l'impact des évolutions démographiques afin : .d'accroître la participation des femmes au marché du travail, .de prolonger le maintien des travailleurs âgés sur le marché du travail, .d'améliorer l'accès des immigrés au marché du travail. Il demande également à la Commission : .d'instituer un programme de recherche dans le domaines de la technologie et du vieillissement (technologie gérontologique) faisant en sorte que les personnes âgées restent un atout dans la société plutôt qu'un fardeau, .de présenter une étude et des propositions en ce qui ocnerne les effets sur l'emploi des réformes fiscales, notamment du déplacement de charge fiscale du travail vers d'autres bases d'imposition. -En ce qui concerne la sécurité sociale et les retraites, il demande aux Etats membres de redéfinir leurs régimes de retraite afin de tenir compte des changements démographiques, tout en préservant le principe de solidarité entre générations. Il invite en partculier, la Commisison à évaluer l'influence des facteurs démographiques sur l'équilibre financier de la sécurité sociale. Soutenant les conclusions du rapport de Mme Veil sur les pensions complémentaires, le Parlement demande aux partenaires sociaux de fonder leurs négociations collectives en réflechissant à de nouveaux schémas de carrière, à une relation différente entre la productivité et la rémunération ainsi qu'à de nouvelles méthodes d'embauche et de sélection adaptées au marché du travail et à une population active vieillissante. -En ce qui concerne les soins de santé, le Parlement demande aux Etats membres de promouvoir le développement de formes de soins novatrices présentant un bon rapport coût/efficacité et de développer un système social de soins et d'assistance aux personnes âgées qui corresponde aux besoins démographiques de demain. -En ce qui concerne les déséquilibres régionaux, le Parlement demande aux Etats membres de prendre en compte les changements démographiques dans la planification de la société et invite la Commission à présenter une étude sur la situation démographique des régions de l'Union. Il demande également, lors de la révision des Fonds structurels, de prendre en considération les déséquilibres régionaux et d'intégrer l'aspect démographique dans le cadre à définir pour les Fonds de 1999. -En matière de natalité, il demande aux Etats membres de promouvoir des mesures en vue de réconcilier la famille et le travail. Enfin, il prie instamment les Etats membres de prendre en compte les besoins des personnes âgées en matière d'éducation, de culture et de loisirs et invite la Commission à actualiser régulièrement les données démographqiues de l'Union.